

Assemblée générale du 28 décembre 2023 Procès-verbal

Lieu : Salle de gymnastique – St-Romain (Ayent)

<u>Présents</u> :	85 personnes dont 7 membres du Comité /264 membres de l'ASPA au 22 décembre 2023. Au niveau des voix, le Comité ne votant pas, il y aura 78 voix.
<u>Procurations, cause d'absence</u> :	2 personnes
<u>Absences excusées</u> :	> 40 personnes

Il est 17h05, le Président Daniel Gallay (DG) ouvre la séance. Il remercie la Commune d'Ayent de la mise à disposition des locaux pour cette assemblée et le repas : Il remercie cette nombreuse assemblée d'avoir pris le temps de se déplacer pendant ses vacances.

Il rappelle les documents reçus par chacun, par mail :

- Ordre du jour en 11 points :
 1. Bienvenue, nomination des scrutateurs et déroulement de la séance
 2. PV AG du 27 décembre 2022
 3. Rapport du Président
 4. Rapport du trésorier et des vérificateurs
 - a) Rapport du trésorier
 - b) Rapport des vérificateurs
 5. Finances
 - a) Comptes annuels 2023
 - b) Décharge au Comité
 6. Cotisations 2024
 - a) Proposition du Comité
 - b) Vote
 7. Budget 2024
 - a) Proposition du Comité
 - b) Vote
 8. Élections
 - a) Président
 - b) Contrôleurs des comptes et suppléant
 9. Informations du Comité
 - a) Création d'un groupe de travail (Buts / Objectifs de l'ASPA)
 - b) Partenariat
 - i. Comment ça marche
 - ii. Présentation des partenaires
 - c) Information du Webmaster, nouvelle loi sur la protection des données (LPD)
 - d) Projets d'activités 2024
 10. Date de la prochaine séance : 27 décembre 2024
 11. Divers et Propositions individuelles
- PV de l'Assemblée générale du 27 décembre 2022
- Comptes 2022 et rapport du Trésorier
- Budget 2023

1. Bienvenue, nomination des scrutateurs et déroulement de la séance

DG demande si l'ordre du jour peut être accepté Accepté par 76 voix – 2 abstentions
DG rappelle qu'il y aura 2 parties, la seconde se déroulant avec la Directrice de l'OT et les instances politiques d'Ayent et d'Arbaz.

Les 2 scrutateurs sont nommés suite à leur accord :

- Mme Dorette Stoller
- M. Yves Schlienger

2. PV AG du 27 décembre 2022

DG met en discussion le PV adressé par mail à tous les membres. La parole n'étant pas demandée, il est mis au vote avec remerciements à son auteur !

Accepté

Assemblée générale du 28 décembre 2023 Procès-verbal

Lieu : Salle de gymnastique – St-Romain (Ayent)

3. Rapport du Président

DG énumère son activité et celles du Comité en 2023 :

- 11 séances de Comité que ce soit chez l'un des 7 membres ou en visioconférence ;
- DG : 3 séances du Conseil d'Administration ;
- Isma Hofmann : 3 séances de l'Advisory Board d'Anzère Tourisme SA ;
- L'Assemblée générale de l'Alliance des Résidences Secondaires Suisse - ARSS (PV sur notre site) ;
- Plusieurs échanges avec la Fédération Valaisanne des Résidences Secondaires – FVSR2 dont l'Assemblée générale. Je soutiens également son Comité sur certains dossiers bien spécifiques ;
- 7-8 événements organisés par l'ASPA ou en partenariat avec l'OT.
- 1 non-événement qui nous a passablement monopolisés : le groupe parallèle au nôtre Anzère-R2 qu'on a rencontré au mois de mai, avec qui on partage quelques idées, mais pas la manière de communiquer. Cela nous a pris beaucoup de temps et d'énergie et avons mis un terme à nos échanges infructueux ;
- La Taxe de Séjour Forfaitaire (TSF) :

- Contexte : Suite à l'opposition de M. Ulrich, président de Anzère-R2, contestant le mode de calcul des UPM (Unité Par Ménage) – ce qui définit ici le nombre de cartes Anzère Liberté – l'Etat du Valais a accepté son recours en enjoignant les Communes d'Ayent et d'Arbaz à réviser leur règlement sur les Taxes de Séjour. Devant la nécessité de conserver les mêmes rentrées financières obtenues par la taxe de séjour, les communes ont planché sur un nouveau mode de calcul, en collaboration avec le canton.

- Position de l'ASPA : Le Comité a fait opposition à cette proposition d'abord oralement, puis de façon plus officielle, par écrit :
 - on refusait une augmentation de la TSF, au pire on acceptait le statu quo ;
 - on refusait la diminution du nombre de cartes Anzère Liberté distribuées par logement, car l'ensemble des R2 perdent une à deux cartes Anzère Liberté ;

Notre position a été communiquée aux instances du canton, à FVSR2, au SETI (Service de l'Économie, du Tourisme et de l'Innovation). Ces derniers trouvent le mode de calcul proposé par les communes correct !

- Situation actuelle : DG espère que vous, membres, avez écrit votre opposition suite à notre courrier d'information (délai au 25 décembre). A ce jour, l'Assemblée bourgeoise d'Arbaz a accepté les nouvelles mesures, alors que le Conseil Général d'Ayent a souhaité lancer une deuxième lecture en proposant de nommer une commission qui travaillera sur ce dossier avant de se prononcer. Il est possible que cette mise à jour du Règlement de la TSF passe en force, mais le Comité a l'intime conviction d'avoir tout fait ce qui était en son pouvoir pour faire valoir ses (nos) droits !

Votre Comité a pris un avis de droit auprès d'un avocat valaisan afin de savoir si notre association pouvait s'opposer juridiquement à un nouveau règlement de la TSF en ayant des chances d'aboutir. La réponse de l'avocat était claire : si le nouveau règlement ne viole pas le droit constitutionnel et qu'il n'est pas arbitraire, mais juste et équitable, les chances de gagner un recours sont très faibles. Il faut rappeler que le Canton du Valais a délégué l'application de la TS aux Communes. Le coût d'une telle démarche est aussi excessif pour notre Association et le temps pour obtenir une décision est de 2-3 ans.

De fait, nous avons pris la décision de ne pas recourir juridiquement.

En revanche, à titre individuel, les membres pourraient lancer une action sur des points spécifiques à leur bien. Nous tenons à disposition les coordonnées de cet avocat.

Il existe encore une voie sur laquelle on travaille, c'est le nombre de cartes Anzère Liberté octroyées, qui serait, d'après la proposition de 1 carte/pièce. Le Comité essaye de faire modifier les choses, mais il aura à convaincre le Conseil d'Administration d'Anzère Tourisme, décideur en la matière, contrairement à la TSF qui est du ressort des instances politiques des Communes. Vous pourrez poser toutes vos questions en 2^{ème} partie.

4. Rapport du trésorier et des vérificateurs

Tous les documents vous ayant été adressés, Raël Hofmann (RH), notre trésorier, fait de rapides commentaires, mettant en exergue la baisse des frais du poste « Informatique » et de celui de « Déplacement ». Au bilan, l'exercice 2023 clôt sur un capital à nouveau de CHF 19'503,85, avec un bénéfice de CHF 5'054.94.

Assemblée générale du 28 décembre 2023 Procès-verbal

Lieu : Salle de gymnastique – St-Romain (Ayent)

5. Finances

Au niveau des comptes, les montants par poste sont inférieurs à ceux acceptés dans le budget en décembre 2022. Le poste « Administration » dépend fortement du nombre de cartes privilège imprimées, donc est proportionnel au nombre de membres. RH remercie Isabelle Jaunin de son investissement au poste « Informatique » et à l'impression des cartes privilège.

RH passe au vote les comptes et demande décharge au Comité :

Accepté à l'unanimité

6. Cotisations 2024

Au vu des comptes et du bénéfice réalisé, RH, au nom du Comité, propose une dilution du bénéfice en octroyant une baisse des cotisations de CHF 50.- à CHF 40.-, Cela d'autant que l'ensemble des coûts est parfaitement maîtrisé. En corollaire, pour assurer notre même « train de vie », sans ponctionner dans ce capital, il serait nécessaire d'augmenter le nombre de membres de 40 personnes.

Accepté par 74 voix, - 3 refus, - 1 abstention

DG commente en expliquant que le Comité a hésité entre une cotisation individuelle de CHF 50.- et de couple à CHF 80.- et des cotisations individuelles à CHF 40.- pour tous, par souci de simplification notamment pour les cartes privilège.

7. Budget 2024

Le budget a été établi avec un montant de cotisations à CHF 40.- et il y a peu de variation par rapport aux comptes 2023. Ce budget 2024 est :

Accepté à l'unanimité

8. Élections

DG annonce que l'ensemble du Comité élu l'an dernier pour 3 ans reste en place. Cependant, le poste de Président doit être mis au vote. A ce titre, il cède le micro au Vice-Président Gabriel Roch (GR).

GR communique que le Comité propose DG comme Président en le remerciant de tout le travail accompli. Il demande néanmoins à l'Assemblée si une personne est tentée par le poste. Sans réponse, il passe au vote la proposition du Comité :

Sous les applaudissements de la salle, DG est réélu comme Président de l'ASPA

DG remercie l'Assemblée de sa confiance et le Comité de son investissement

NDLR : le Comité a omis de passer à l'élection des vérificateurs, excusez-nous ! Néanmoins, le Comité avait travaillé en amont et les 3 vérificateurs, à savoir Mme Isabelle Volet, MM. Werner Fahrni et Yves Schlienger avaient donné leur accord. Ils seront donc les vérificateurs des comptes 2024 !

9. Informations du Comité

DG souhaite rafraîchir, innover et réviser l'art. 1 de nos statuts qui a trait aux buts de ASPA :

- *L'ASPA est une association fondée en 2005 qui a pour but principal de représenter et défendre les intérêts des propriétaires de la région d'Anzère, Ayent, Arbaz et environs.*
- *Elle veille au développement de la station en collaborant avec les membres du Conseil d'Administration d'Anzère Tourisme SA.*
- *Pour contribuer à l'amélioration de la qualité des infrastructures touristiques, les membres du Comité de l'association sont en relation régulière avec les représentants du tourisme local.*
- *Nous encourageons et soutenons les animations et projets qui dynamisent notre station.*

Avec ce qui s'est passé cette année, doit-on modifier ces statuts. A cette fin, je souhaite créer un groupe de travail hors comité en charge de réfléchir sur cette thématique, à l'instar d'ailleurs de la Société de Développement d'Ayent, qui mène cette même réflexion. Les personnes intéressées sont priées de passer en fin d'assemblée auprès de GR, secrétaire, pour donner leurs coordonnées (cf fin du PV – 1^{ère} partie). Mais auparavant, je désire connaître votre sentiment :

72 personnes acceptent, 6 s'abstiennent

Isabelle Jaunin annonce que le site est désormais en 3 langues (français, allemand et anglais). La permutation se fait à l'aide du drapeau dans le haut à droite. Elle est réceptive aux corrections que vous pourriez faire ! Concernant le site, elle a supprimé les questionnaires de fin de page par un bouton contact (centralisation).

En matière de protection des données, le site se met à jour à l'aide d'un webmaster professionnel. Lors de l'envoi de ce PV et de la carte privilège, vous recevrez des informations auxquelles vous devrez répondre.

Assemblée générale du 28 décembre 2023

Procès-verbal

Lieu : Salle de gymnastique – St-Romain (Ayent)

Isma Hofmann (IH) et Carole Blanc (CB), responsables de nos partenaires, annoncent 27 partenaires à l'ASPA. S'il s'agit d'un nouveau partenaire, un petit logo *New* apparaît. Sur la fiche de chaque partenaire, les privilèges sont écrits dans un cadre coloré beige.

- *Les avantages sont-ils mis à jour ?*
- (IH) Oui, à chaque début de saison. Le seul que je n'ai pas pu encore contacter est le Pas-de-Maimbré
- Aux Délices de Chez nous, il n'y a 10% que sur le vin Emery ?
- (CB) J'irai vérifier.

Ensuite, IH et CB demandent un retour sur les partenaires de la part des membres. Pour seule réponse, elles reçoivent une salve d'applaudissements.

André Jaunin rappelle les événements qui se sont déroulés depuis l'AG 2022 et remercie les participants à ces événements.

Le prochain aura lieu à la chapelle d'Anzère le 5 janvier 2024 avec une flûtiste de Pan, une pianiste et une dessinatrice du Festival Fantastique. Annoncez votre présence auprès de l'OT de manière à pouvoir gérer le vin chaud.

Le 16 février, en collaboration avec l'OT, nous accueillerons Robert Bolognesi, nivologue et directeur de Meteorisk, sur « Les mots de la neige ».

En 2024, un groupe de fan de sports extrêmes présenteront leurs activités avec un exemple.

10. Date de la prochaine séance : 27 décembre 2024

DG annonce la date de la prochaine Assemblée générale au 27 décembre 2024

11. Divers et propositions individuelles

- *Qu'est que la SDA ?*
- (DG) La société de développement d'Ayent. Il y en a aussi une à Arbaz. Ces 2 sociétés sont représentées au Conseil d'Administration de Anzère Tourisme SA. La SDA d'Ayent compte une septantaine de membres et regroupent plutôt des commerçants à l'origine d'Anzère Tourisme SA.

La séance statutaire est levée à 18h00

Pour le PV :

Anzère, le 29 décembre 2023

G. Roch



Personnes intéressées au groupe de réflexion sur les statuts de l'ASPA :

- Mme Caroline Schlienger
- Mme Myriam Romano
- D'autres personnes seront sollicitées via le mail....

2^{ème} partie

Intervenants :	Stephanie Dijkman	SD	Directrice de l'Office du Tourisme d'Anzère
	Christophe Beney	CB	Président de la Commune d'Ayent
	Jean-Michel Bonvin	JMB	Président de la Commune d'Arbaz,
	Alain Décaillet	AD	Conseiller communal de la Commune d'Arbaz, Vice - Président d'Anzère Tourisme SA

Stephanie Dijkman

SD remercie DG et le Comité de les accueillir. Elle se réjouit d'une si grande assemblée et excuse Sébastien Travelletti (Président de TéléAnzère et Président d'Anzère Tourisme SA) ainsi que Christian Savioz (Conseiller communal de la Commune d'Ayent, membre du Conseil d'Administration d'Anzère Tourisme SA).

Au cours de son intervention, SD va nous expliquer le travail d'ATSA (Anzère Tourisme SA), l'utilisation de la TSF (Taxe de Séjour Forfaitaire) et son adaptation, la carte Anzère Liberté.

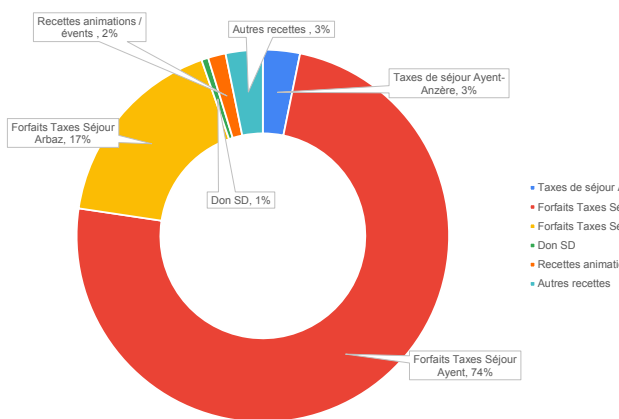
Actuellement, SD dirige les 10 personnes travaillant à l'Office du Tourisme (OT), chapeauté par le Président du Conseil d'Administration Sébastien Travelletti. Les ressources de l'OT proviennent :

- de la taxe de promotion touristique (versées par les commerçants des communes d'Ayent de d'Arbaz) servant au marketing et à la communication ;
- de la Taxe de Séjour forfaitaire (versées par les R2 et les touristes de passage dans les hôtels) servant à l'accueil et l'information, à l'animation, aux événements et infrastructures.

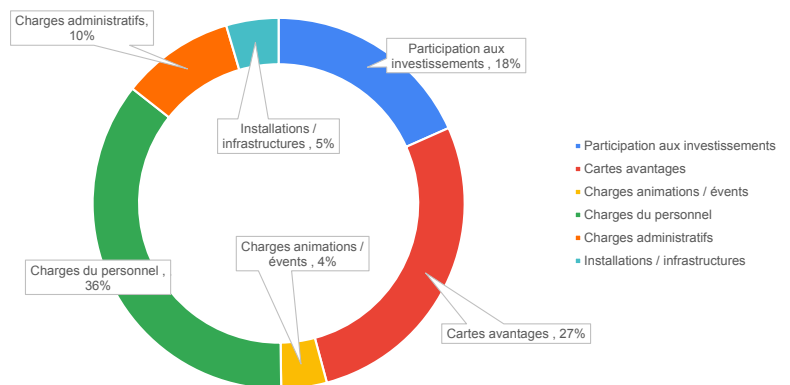
SD liste ensuite les événements particuliers à venir de cette saison d'hiver, puis les temps forts hebdomadaires et enfin les activités quotidiennes offerts par l'OT. Toutes ces activités peuvent être consultées sur le site de l'OT <https://www.anzere.ch>. Vous y trouverez également des informations sur la météo, l'agenda, l'état des installations, etc.

Fonctionnement d'ATSA

SD nous entretient sur les recettes et charges administratives d'ATSA au travers des 2 diagrammes ci-dessous :



Provenance des recettes (SD : Société de Développement)



Charges administratives

Le budget dédié au marketing et Communication est couvert par la Taxe de Promotion Touristique à raison de :

- CHF 250'000.- par les entreprises d'Ayent-Anzère
- CHF 50'000.- par un versement volontaire d'Anzère Spa-Wellness et TéléAnzère
- CHF 20'000.- par les propriétaires

Ce montant est attribué aux dépenses telles Digital marketing (facebook, site Internet...), print, radio, foires, sponsoring, accueil presse, brochures, création photo & video, etc.

Tout en bas de la page de notre site, vous trouverez un onglet « espacepro » dans lequel vous trouverez toutes les informations et rapport annuels d'ATSA.

Assemblée générale du 28 décembre 2023

Procès-verbal

Lieu : Salle de gymnastique – St-Romain (Ayent)

SD relève la part importante du soutien communal par la prise en charge de la mobilité, l'entretien des chemins, son soutien à Anzère Spa&Wellness et à TéléAnzère, par l'achat des terrains pour le projet SwissPeak, et la gestion des parkings.

Adaptation de la Taxe de Séjour Forfaitaire (TSF)

SD explique le fonctionnement de la TSF et son mode de calcul qui est actuellement pour les Résidences secondaires, pour rappel :

$$\text{TSF} = \text{CHF } 3.50 \times 50 \times \text{coefficient touristique}$$

- les CHF 3.50 représentent la taxe de séjour journalière, ce qui est payé par un adulte (enfant CHF 1,75) se rendant à l'hôtel, dans RBB, camping, etc ;
- les 50 le nombre de nuitées moyennes admis par année. Ce nombre n'est pas contesté ;
- coefficient touristique établi en 2017 représentant le nombre de lits /appartement (UPM – Unité par ménage). Ce chiffre est contesté par M. Ulrich qui dit qu'il ne tient pas compte des enfants qui ne paient que la moitié de la Taxe de Séjour journalière ;

Toutes les personnes payant la taxe de séjour bénéficient de la carte Pass Anzère Liberté.

Taille des appartements	Coefficient touristique (UPM)* détermine le nbr de carte distribué	Montant forfaitaire / année (payé par appartement)
Studio / 1 pièce	2	350,00 CHF
2 pièces	3	525,00 CHF
3 pièces	5	875,00 CHF
4 pièces	7	1'225,00 CHF
5 pièces et plus	8	1'400,00 CHF

Ce mode de calcul a été voté par le Conseil général et admis par l'Etat du Valais en 2017.

L'encaissement de cette TSF rapporte CHF 1.88M (CHF 1.5M d'Ayent et CHF 380k d'Arbaz).

Du fait du recours gagné par M. Ulrich, ATSA a planché sur un nouveau mode de calcul tout en ayant en tête l'obligation de maintenir les rentrées indispensables à maintenir le même niveau de prestations à CHF 1,8M. Les Conseils Communaux des 2 communes veulent conserver les services en place.

Dans le nouveau mode de calcul, le nombre d'UPM (qui remplace le coefficient touristique) baisse (il n'est plus possible de fixer un nombre de lits), il va obligatoirement falloir augmenter le montant de taxe touristique journalière. En Valais, la fourchette varie de CHF 3.- à CHF 7.80. Nous avons comparé les prestations offertes et seule la destination Anniviers a une offre similaire. Il est nécessaire de rappeler que des offres gratuites ne sont en aucun cas une obligation légale. Lors de l'introduction de la Loi en 2017, la Commune a choisi délibérément de l'offrir.

ATSA a fait la proposition de monter sa taxe de séjour à CHF 5.50 et de fixer au nombre de pièces

Taille logement	Coefficient touristique (UPM)	Forfait annuel : Taxe de séjour 5.50 CHF / x 50 nuitées x UPM	Différence
Studio / 1 pièce	1	275.00 CHF	- 75.00 CHF
2 pièces	2	550.00 CHF	+ 25.00 CHF
3 pièces	3	825.00 CHF	- 50.00 CHF
4 pièces	4	1'100.00 CHF	- 125.00 CHF
5 pièces et plus	6	1'650.00 CHF	+ 250.00 CHF

SD rappelle que les R2 peuvent récupérer leur TSF en louant leurs biens, ce qui diminuerait les lits froids, la taxe de séjour encaissée leur revenant. Les tarifs moyens appliqués dans la station sont :

Appartement	Prix location haute saison 6 nuits	Taxe de séjour encaissé proprio (4 PAX x 5.50 CHF x 6)	Total gain pour une location 6 nuits	Prix du forfait TS	Différence
50 m2 - 3 pièces	2'100 CHF	132 CHF	2'232 CHF	825 CHF	1'407 CHF

Taille appartement	Prix location basse saison 6 nuits	Taxe de séjour encaissé proprio (4 PAX x 5.50 CHF x 6)	Total gain pour une location 6 nuits	Prix du forfait TS	Différence
50 m2 - 3 pièces	1'050 CHF	132 CHF	1'182 CHF	825 CHF	357 CHF

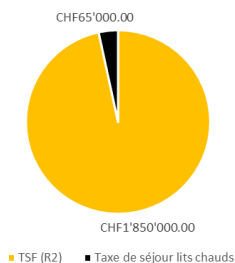
Assemblée générale du 28 décembre 2023 Procès-verbal

Lieu : Salle de gymnastique – St-Romain (Ayent)

Utilisation de la Taxe de Séjour

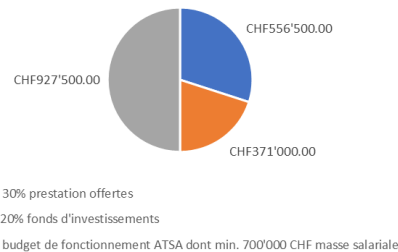
La charte définie en 2017 par les autorités, relative à la taxe de séjour, propose un maximum de 30% dédié aux prestations offertes, 20% aux infrastructures et 50% au fonctionnement. :

Repartition taxe de séjour



Encaissement

Comment est dépensé la TSF ?



Répartition des dépenses

En 2023, ATSA a investi CHF 301k (structure jeux pour enfants & terrassement (ATSA), VTT modules Bikeland (ATSA), parcours ludique Musée des Bisses (soutien partiel), Anzère Spa & Wellness vestiaires (soutien partiel), toilettes publiques Rousses & Tseuzier (soutien partiel), décorations Noël (ATSA), amortissement tapis & dameuse (ATSA) et a pu attribuer CHF 70k dans son fonds d'investissement pour les années futures.

Pour le Pass Anzère Liberté 2024, les offres seront les mêmes qu'en 2023, mais l'ATSA travaille sur un projet de crédit, utilisables aussi dans les buvettes, les commerces, etc., attribué aux Pass, mais la base légale n'existe pas encore. Le canton est cependant séduit par cette idée et va essayer d'y donner suite en proposant un nouveau produit.

- Anzère Spa & Wellness :	1 entrée de 2 heures par jours aux bains
- Télé Anzère : 5	0 % de réduction sur les remontées mécaniques
- Navette Tseuzier :	gratuité
- Funpark :	1 entrée de 2 heures par jour
- Tennis d'Anzère & d'Arbaz :	gratuité
- Musée des Bisses :	gratuité
- Animations hebdomadaires :	nombreuses gratuités
- Escape Room Anzère :	10 % de réduction
- Lac Souterrain St Leonard :	10% de réduction
- Parc Aventure Sion :	20 % de réduction
- Sion Wine Tour :	tarif réduit
- Pass Anniviers Liberté :	tous les avantages, sauf les RM
- → nous travaillons à compléter l'offre	

Avec la nouvelle TSF, le nombre de pièces déterminera le nombre de Pass. L'achat d'une carte Pass Anzère Liberté supplémentaire bénéficiera d'une remise de CHF 100.- et sera donc payée CHF 175.- au lieu de CHF 275.-.

ATSA fait une nouvelle proposition qui permettra aux R2 de bénéficier soit d'une carte adulte, soit de 2 cartes-enfant (jusqu'à 16 ans) qu'ils pourront choisir lors de la demande.

Projets

- Réaménagement Place du Village
- Développement Swisspeak
- Nouvelle télécabine
- Offre bike – Masterplan Bikeplan
- Anzère 2030 – 2040 – 2050 (implication résidences. secondaires)

Questions

X : Si je présente 2 cartes Pass Anzère Liberté enfant, cela équivaut-il à une carte adulte

SD : C'est une proposition à laquelle nous n'avons pas pensé. Le Conseil d'Administration d'ATSA va y réfléchir... L'an dernier seules 979 cartes ont été utilisées (avantage de les avoir digitalisées (QR-code) qui permet de décompter), soit environ la moitié.

X : Pourquoi le Pass Anzère Liberté n'est valable qu'en été

SD : Il y a des prestations toute l'année, hiver y compris, sous une forme différente.

X : Venant de Grande-Bretagne, je suis pénalisée par les 50 jours forfaitaires, n'ayant que 25 jours de vacances, car les offres diminuent toujours !

Assemblée générale du 28 décembre 2023

Procès-verbal

Lieu : Salle de gymnastique – St-Romain (Ayent)

SD : Pour vous récupérer un peu, vous pouvez aussi mettre votre bien en location. Les Communes ne peuvent pas assurer la gratuité pour tout le monde, TéléAnzère reçoit déjà CHF 50k et Anzère Spa&Wellness CHF 225k.

X : *Ne peut-on pas avoir le Pass Anzère Liberté toute l'année ?*

SD : Il y a des prestations offertes durant l'hiver. Rajouter des prestations augmentera le budget et nous n'avons pas ce budget.

X : *Les Pass pourraient être nominatifs. Quel serait le coût marginal de maintenir le nombre de Pass ?*

SD : C'est au Conseil d'Administration d'ATSA de se prononcer. Personnellement, je n'y suis pas favorable, il y a peu de triche et on aurait plus à perdre avec ces cartes nominatives. De plus, on a été rappelés à l'ordre par le canton et je ne souhaite pas déroger à cette simple équation logique : une TSF = 1 Pass Anzère Liberté. Le fait de choisir 1 carte adulte ou 2 cartes enfants est du choix du propriétaire.

L'an dernier, par exemple TéléAnzère a enregistré 9000 personnes payant 50%, n'ayant pas le Magic Pass

X : *Pourquoi ne pas garder le même nombre de cartes ?*

SD : On n'a pas tous les datas, et on ne sait pas si c'est des enfants ou des adultes. Aussi il ne faudra pas répéter la même erreur qu'en 2017 et de devoir revenir sur le principe quelques années après.

DG : Il est trop tôt pour définir le nombre de cartes. Mais, on pourrait avoir le même nombre de Pass, ouvrir le crédit toute l'année. Toutes les stations ont perdu des prestations offertes.

SD : Si on passe sur un crédit, il est certain qu'on n'arrivera pas aux 30%.% car il faudra financer une certaine offre de base valable pour tous

La parole est donnée à **Christophe Beney** :

Merci d'être là, car grâce à vous l'OT se porte bien.

En 2017, j'étais au Conseil général d'Ayent et m'étais opposé à la gratuité dont vous bénéficiez aujourd'hui. On s'aperçoit que les prestations ne font que diminuer. Avec les montants octroyés aux bénéficiaires, c'est près de CHF 4M que nous aurions pu investir dans les améliorations des infrastructures.

Aujourd'hui, M. Ulrich a mis en péril un système qui fonctionnait bien et que nous nous devons de revoir.

Au cours de ces dernières années, Ayent a dû renflouer TéléAnzère de CHF 500k, Anzère Spa&Wellness de CHF 3M sur 5 ans (CHF 500k/année).

Chaque année, nous contribuons CHF 225k pour la mobilité, 500k pour les terrains. Ayent a donc porté le tourisme à hauteur de CHF 10M.

La gratuité n'est pas obligatoire. Cependant, on va tout faire pour la garder. Ce n'est pas notre volonté de changer ce règlement.

Il y a maintenant la place du village à rénover dans 1-2 ans. La commune versera CHF 800k, prêtera CHF 20M et cautionnera CHF 8M.

SD complète que

- la place du village devrait être en chantier en 2025 ;
- la patinoire est parfois difficile à entretenir, notamment quand le soleil brille !
- SwissPeak finit sa levée de fonds ;
- la nouvelle télécabine de Pralan se fera certainement en 2 phases, d'abord le tronçon Grillès-Bâté. ;
- amélioration de l'offre en matière de VTT, avec d'autres stations de charge ;
- le chantier Anzère 2025 est terminé, les travaux Anzère 2030 et Anzère 2040-2050 vont avancer et vous en serez informés et impliqués.

DG remercie tout le monde et propose à chacun de rejoindre l'apéritif un étage plus bas pour poursuivre les discussions ! Il lève la séance à 19h00.

André Jaunin précise les modalités du repas servi à l'étage inférieur....

Anzère, le 2 janvier 2024

Pour le procès-verbal :  G. Roch